

Formulaire de promesse de versement de la taxe d'apprentissage 2021

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie la collecte et la répartition de la taxe d'apprentissage qui est de 68 % de la masse salariale. Celle-ci est désormais scindée en 2 parties :

- 87 % de la taxe d'apprentissage sont destinés au financement de l'apprentissage,
- 13 % de la taxe d'apprentissage sont destinés aux dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ex Hors-Quota)

Les Lycées Voillaume d'Aulnay sous-bois sont habilités à recevoir ces dépenses libératoires.

Vous pouvez donc effectuer le versement des 13 % de votre taxe d'apprentissage aux Lycées **Voillaume d'Aulnay sous-bois**

Numéro UAI : 0930834b – LYCEE VOILLAUME

Entreprise

Raison sociale :

N° SIRET :

Activité principale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Adresse mail :

Gestionnaire du dossier Taxe d'apprentissage des Lycées VOILLAUME

NOM / Prénom : M. SAIDI NACER

Fonction : Gestionnaire/Agent Comptable

Email : ce.0930834b@ac-creteil.fr

Tél. : 01.48.19.31.93/ 06.70.63.63.72

Votre versement

Montant de votre versement : €

A réception de votre règlement, un reçu libératoire vous sera transmis (Article R.6241-20)

Votre mode de paiement :

- Chèque à libeller à l'ordre de l'« **Agent comptable du Lycée Voillaume** »
- Virement en date du Merci de mentionner « Raison Sociale » + TA 2021 dans le libellé du virement.

Date : Cachet de l'entreprise

Nom, fonction et signature

Parce que nos élèves et nos étudiants sont vos futurs professionnels

Contacts : Mme ELBEY, M. LAGIRARDE ou M. DUVEAU
Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques
tel : [01 48 19 31 93-06.72.10.58.48](tel:0148193193)
ce.0930834b@ac-creteil.fr
<https://www.lycevoillaume.fr/>